

Pratiques inclusives et citoyenneté
*Comment soutenir l'exercice de la citoyenneté
des personnes accompagnées au sein de la
société ?*

Rendu possible par les participants du projet I SAID,
Mené sous la direction de [Marie-Claire Haelewyck](#) (UMONS) & [Yannick Courbois](#) (ULille) ;
Ecrit par [Mathilde Boutiflat](#), [Valentine Malou](#), [Elise Batselé](#) (UMONS), [Camille Lombart](#) &
[Marine Ballé](#) (ULille) ;
Relu par [Mathilde Boutiflat](#), [Valentine Malou](#), [Elise Batselé](#) (UMONS), [Camille Lombart](#) &
[Marine Ballé](#) (ULille) ;
Vulgarisé et mis en page par [Mathilde Boutiflat](#) (UMONS)

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

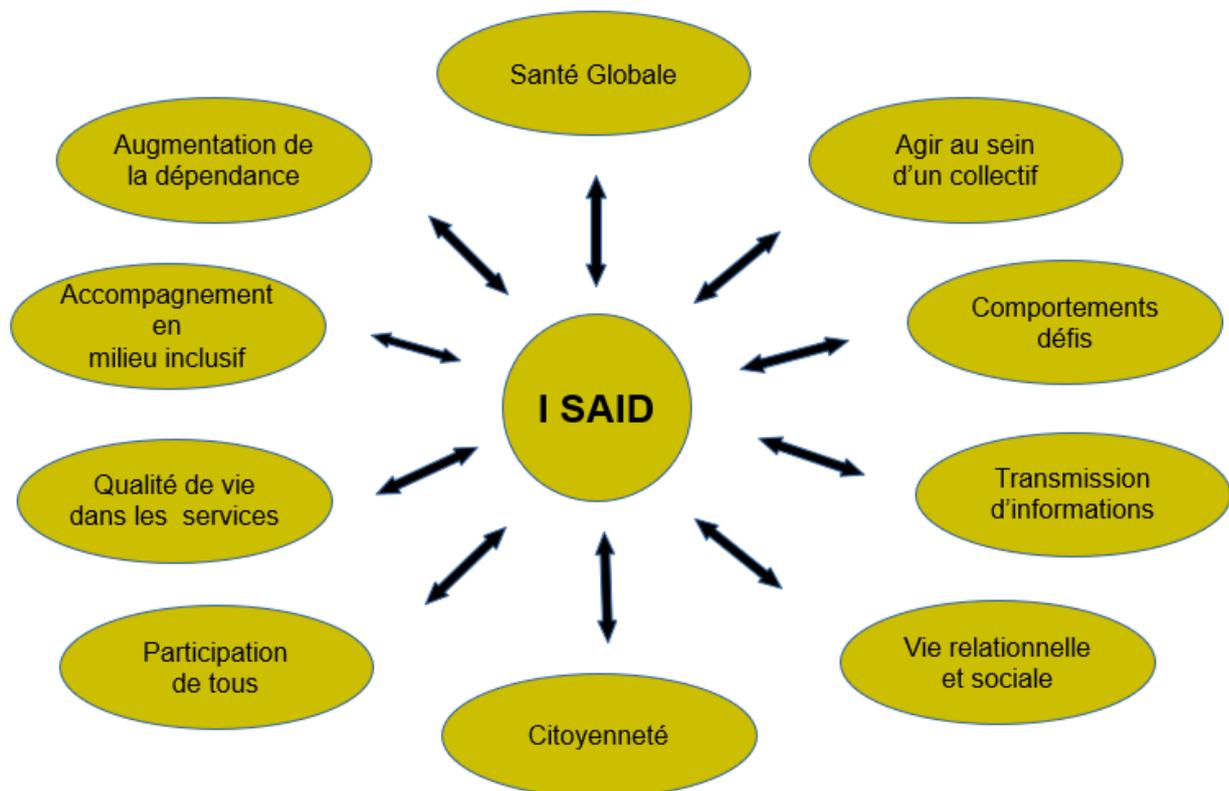
Pourquoi ces fiches ?

Ces fiches sont nées d'un besoin de partage d'expériences autour de thématiques actuelles et/ou problématiques rencontrées par l'entourage familial et professionnel de la personne adulte présentant une déficience intellectuelle.

Ainsi, elles ont premièrement pour objectif de **capitaliser les freins et facilitateurs énoncés** par des professionnels et des familles **autour de thématiques ciblées**.

Ensuite, des **pistes d'action testées ou proposées** sont présentées afin d'aider les accompagnants dans leur pratique quotidienne auprès des personnes DI.

Au total, 10 thématiques ont été traitées par 10 groupes différents



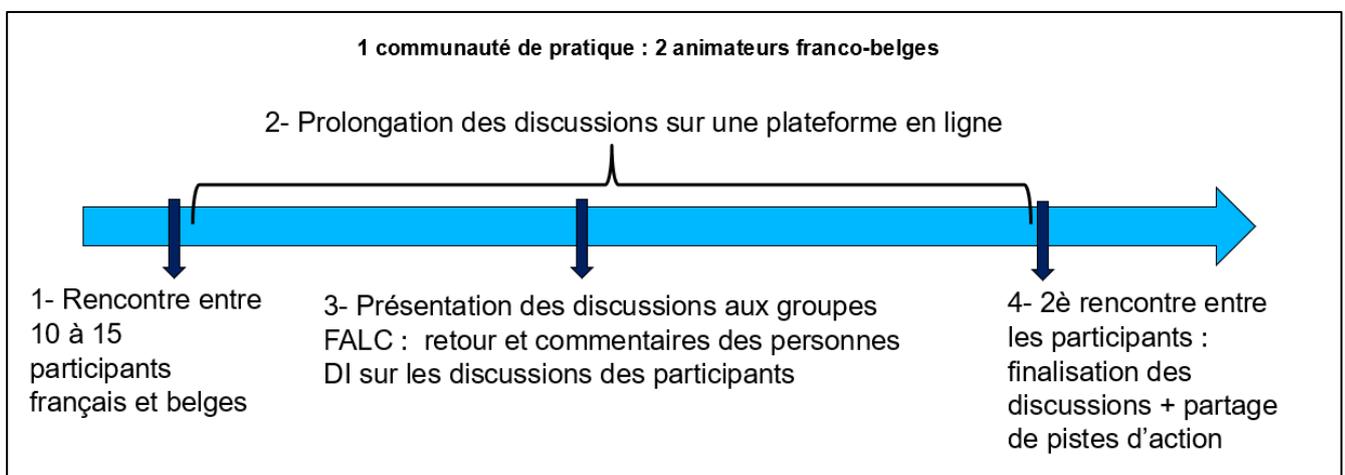
Comment ces fiches ont-elles été élaborées ?

Ces fiches sont nées de groupes d'échanges, appelés communautés de pratique, composés de professionnels de l'accompagnement ainsi que de membres de l'entourage, et modérés par deux animateurs franco-belges.

➔ Comment se déroulent ces communautés de pratiques ?

Explications du schéma ci-dessous

- 1) **Des professionnels et des familles** (français et belges) se rencontrent autour d'une thématique. Les personnes, modérées par un duo d'animateurs, **mènent le débat sur cette thématique**. Comment vivent-ils la problématique au quotidien ? Quels sont les freins, les manquements, les incompréhensions face à cette thématique déterminée ? Des prises de notes sur ces échanges sont réalisées par les chercheurs.
- 2) Les discussions se prolongent entre les participants via une **plateforme collaborative** en ligne. Ils développent la problématique et envisagent des **pistes d'actions**.
- 3) Pendant ce temps, les prises de notes des chercheurs sont « reformulées », rédigées en Facile A Lire et à Comprendre (FALC). **La thématique et les sujets des débats sont présentés à un groupe de personnes avec déficience intellectuelle**.
Celles-ci donnent leur avis sur : la thématique, les échanges et les débats des professionnels et de l'entourage. Cette organisation permet de **donner la parole aux personnes accompagnées** sur des thématiques qui les concernent.
Le retour des personnes avec DI sur le sujet abordé est fait aux professionnels et à l'entourage. Cela leur permet d'avoir le point de vue des personnes accompagnées, de se rendre compte de l'importance de les intégrer aux décisions, aux changements ...
- 4) 3 mois plus tard, les groupes de professionnels et l'entourage se rencontrent à nouveau. Ils reçoivent le retour du groupe FALC, et discutent à ce sujet.
Pour finir, ils **échantent, proposent voire imaginent des pistes de solution** qui pourraient être testées (ou qui l'ont été) au sein de leur pratique au quotidien.



Pratiques inclusives et citoyenneté

Comment soutenir l'exercice de la citoyenneté des personnes accompagnées au sein de la société ?

QUOI ?

Même si cela est un droit promu dans la CDPH, l'exercice de la citoyenneté des personnes avec DI au sein de la société est actuellement un défi de taille :

- Comment faciliter l'accès à l'information aux personnes accompagnées au sein de la société ?
- Comment soutenir l'accessibilité (aux lieux, aux transports, à un logement, à un travail, etc.) des personnes accompagnées au sein de la société ?

POURQUOI ?

Facteurs liés à la personne

- ✓ Les personnes n'ont pas toujours conscience ou connaissance des possibilités qui leur permettraient d'exercer leur citoyenneté.
- ✓ Elles peuvent avoir plus de difficultés pour exprimer leurs envies et se faire comprendre (exemple : « j'aimerais bien voter, me marier, ... »).
- ✓ Les personnes peuvent manquer de connaissances concernant leurs droits et devoirs de citoyens

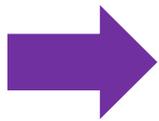
Facteurs liés à l'entourage

- ✓ Potentiel manque de connaissance des possibilités qui existent en matière de citoyenneté pour les personnes avec DI. Eux aussi ne reçoivent pas forcément les informations nécessaires.
- ✓ Lourdeur administrative et une multiplication des documents reçus ou à envoyer pour l'exercice des droits citoyens.
- ✓ Accepter de prendre des risques et accepter l'échec. Il faut pouvoir accepter de laisser la personne prendre des risques tout en les mesurant, en les évaluant et en accompagnant la personne au mieux
- ✓ Certains sujets restent encore sensibles, inconnus ou « niés ». Il en est ainsi, par exemple, de la sexualité et de la parentalité. La conséquence est le manque, voire la non-crédation, de services adaptés

Facteurs liés à l'environnement

- ✓ Manque de connaissance des lieux touristiques/services ... sur l'accueil des personnes avec DI
- ✓ Décalage entre ce qui est recommandé (comme la loi et les droits) et le manque d'application dans la réalité ainsi que dans le quotidien peut ajouter à la confusion et à la difficulté d'obtenir les bonnes informations.
- ✓ Représentations du handicap dans la société ont la vie dure : Trop souvent encore, le handicap dérange la société, c'est plus confortable de ne pas l'évoquer ou de le rendre invisible.





Accessibiliser les informations au sein de la société

Pour améliorer la rencontre du droit à la citoyenneté des personnes avec déficience intellectuelle, il est nécessaire d'accessibiliser et d'informer sur l'accessibilité des lieux et des services. Pour cela, de plus en plus d'associations, formations, label ... ont pour objectif d'accroître l'accès à l'information autour des différents lieux et services présents dans la société.



Importance d'accessibiliser les lieux (aménagement architecturaux, formation des employés, adaptation des contenus ...)



Importance de rendre accessible l'information sur ces différents lieux (que vais-je y trouver ? est-ce accessible si j'ai une DI ? ...)

1- Former le personnel à la communication (orale et écrite)



Formation FALC (BE & FR)



Un livre facile à lire et à comprendre
2 niveaux de lecture

Version classique



Version facile à lire



Formation S3A (FR)



Logo destiné à être apposé sur des guichets, des lieux de passage ou des produits rendus accessibles aux personnes handicapées mentales.



www.isaid-project.eu



2- Dispositifs visant à informer sur l'accessibilité des lieux et services

Handicontact (www.asph.be)



Un Handicontact est un référent de proximité communal ayant pour tâche l'information et l'orientation des personnes handicapées, de leurs proches vers les services aptes à répondre à leurs besoins, vers l'organisme, l'association, le service le mieux à même à répondre à sa demande

Access-i (www.access-i.be)



Access-i vous permet d'identifier, d'un seul coup d'œil, le niveau d'accessibilité d'un bâtiment, d'un site ou d'un événement par rapport à chaque besoin spécifique.

Chaque catégorie de personnes à besoins spécifiques est identifiée par un pictogramme. Celui-ci est placé dans une case dont la couleur varie selon le niveau d'accessibilité de l'espace évalué.

Guide SNCB « J'ose prendre le train »



Avec la collaboration de l'UNIA, la SNCB a créé un guide d'apprentissage destiné aux personnes à mobilité réduite qui éprouvent des difficultés à se repérer dans les grandes gares, à trouver et lire des informations, à utiliser une machine pour acheter un billet, à s'exprimer pour demander de l'aide ou encore à s'adapter aux imprévus ou retard de train. La rédaction de ce guide est en FALC.

Les 8 étapes

1. Je prépare mon voyage avec ma personne de soutien.
2. Je repère l'entrée de la gare de départ.
3. J'achète mon billet de train.
4. Je vais sur le quai.

Rien oublié ?

Avant de partir, je vérifie que je n'ai rien oublié.

- Ma carte de réduction si j'en ai une.
- Mon billet de train si je l'ai acheté à l'avance.
- Mon téléphone où j'ai enregistré le numéro d'assistance SNCB 02.555.25.25
- Ma carte d'identité.
- Mon argent ou ma carte bancaire.
- Mon guide.
- Ma carte d'aide.





Pistes d'action concrètes

Intervenir de manière personnalisée

Voici quelques pistes d'action spécifiques testées par les professionnels pour soutenir l'accès à la citoyenneté des personnes avec DI

- Une piste d'action consiste à **reconnaître le statut d'adulte** de la personne. Ainsi, une structure belge a créé une convention, appelée aussi **charte d'accueil**, afin de reconnaître le statut d'adulte de la personne. Dans cette charte, le statut d'adulte est défini et reconnu par les personnes signataires (la personne accompagnée, le responsable légal, les accompagnants). Elle reprend aussi divers éléments inhérents aux droits, devoirs et libertés (les participants français notent qu'à leur connaissance, il n'existe pas d'outil similaire en France).
- Par rapport à la lourdeur des procédures administratives et au surplus d'informations, il y aurait un réel bénéfice à **repenser les documents d'accueil** et les réduire de manière utile.
- Pour maximiser l'accessibilité, tous les documents (chartes, règlements ...) d'un service ou d'une structure devraient être accessibles en Facile A Lire et à Comprendre.
- Aussi, il conviendrait d'utiliser ou **d'élaborer des grilles d'évaluation de projet individuel**. Cela permettrait de construire le projet de la personne, et de faire le parallèle entre les représentations des accompagnants et celles de la personne en ce qui concerne sa vie. Aussi, à la place de devoir formaliser les projets (bien écrire et bien formuler), la personne devrait écrire elle-même son projet et pouvoir présenter son projet elle-même.
- Par rapport à l'exercice de la parentalité, les solutions ne sont pas nécessairement dans les services et foyers. **La formation**, au même titre que les groupes de parole, les colloques, les réunions, sont des ressources indispensables. Il faut maximiser et mutualiser les échanges, les partages d'expériences, mais aussi casser les barrières dans le sens où les personnes accompagnées peuvent aussi apprendre des choses aux accompagnants et à la société (former, sensibiliser les dispositifs de droits communs, les accompagnants). A ce titre, la pair-aidance pourrait aussi être un levier.